

Charmois



La nature... à proximité.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 juillet 2021

Étaient présents : MARCILLAT Hervé, RICHARD Gérard, BARBE Françoise, GENAY Yann, LEONARDI Yannick, LEONARD Pascal, PICARD Jean-Michel, MAILLIOT Thierry, CLAUDEL Fabien

Étaient excusées : BLOSSE Eliane, procuration à BARBE Françoise – DEMANGE Anaïs

Secrétaire de séance : Françoise BARBE

Le Compte rendu du Conseil municipal du 22 juin 2021 est validé à l'unanimité

1) Informations sur l'avancée des chantiers en cours

- ✓ **prolongement du réseau collectif d'assainissement au chemin de Barbonville** : Les riverains ont été invités à piqueter leurs emplacements de branchements d'eau potable, d'eau usée et d'eau pluviale afin que l'entreprise Prestini puisse effectuer la pose des pots de branchement. Pour rappel les pots de branchement seront facturés aux riverains.
- ✓ **Réalisation du parvis de la mairie** : l'entreprise Thiriet a préparé les emplacements des fosses destinées à être végétalisées (plate bande devant la rampe d'accès aux personnes handicapées, carré pour plantation d'un arbre et espaces pour les places de parking végétalisées). Le pavage provisoire posé pour permettre l'accès à la mairie durant les congés de l'entreprise sera repris pour une pose définitive dès le retour des vacances.
- ✓ **Abattage d'arbres au stade de foot** : le Président du club de foot a sollicité le maire pour demander l'autorisation d'abattre 2 arbres dangereux au bord du terrain de foot. L'autorisation orale a été accordée. En fait ce sont cinq arbres qui ont été abattus, certains débités en tronçon d'un mètre, d'autres laissés sur place. Il convient de faire le point avec le président du club et la CC3M (en charge de l'entretien du terrain de foot) pour préciser les limites du chantier d'abattage et les modalités d'élimination du bois. Une réunion est programmée le mardi 3 août à 18h00 en mairie de Charmois avec la commission travaux pour éclaircir ces différents points.

2) Délibérations

DELIBERATION N° 19/2021

CORRECTION DES TAUX D'IMPOSITION SUITE AUX OBSERVATIONS DE LA DGFIP

Le conseil municipal approuve l'Etat corrigé des taux d'imposition de la façon suivante :

Taxe foncière (bâti) :	24,64 %
Taxe foncière (non bâti) :	17,68 %
CFE :	13,34 %

DELIBERATION N° 20/2021

REFACTURATION DE LA DEPENSE D'ASSAINISSEMENT ENGAGEE PAR LA COMMUNE ENVERS MONSIEUR MARTIN JAMES ET MADAME CHAILLOU CLEA

Le conseil municipal, après en avoir informé les intéressés par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 06 juillet 2021, décide de recouvrer la dépense engagée par la commune auprès de Monsieur MARTIN James et Madame CHAILLOU Cléa pour un montant de 1 363.20 €.

DELIBERATION N° 21/2021

DEVIS ONF

Le conseil municipal accepte le devis de l'ONF pour les travaux sylvicoles dans les parcelles 5 et 6 pour un montant de 2 085,36 € H.T. soit 2 293,90 € T.T.C. et autorise le maire à le signer.

Le Maire,
Hervé MARCILLAT



[Handwritten signature in blue ink]